

La Ville d'Aix-en-Provence, en qualité de responsable de traitement, collecte vos données à caractère personnel afin de réaliser la distribution des masques. La base légale de ce traitement repose sur l'article 6-1-e (mission d'intérêt public) du Règlement européen sur la protection des données. Les données collectées dans le cadre de ce traitement sont vos nom, prénom, téléphone, adresse mail et numéro de bureau de vote.

Les données collectées seront communiquées au personnel de la Ville d'Aix-en-Provence chargé de l'établissement des listes de bénéficiaires et de la distribution des masques. Ces données seront supprimées dans un délai de 3 mois à l'issue de la sortie de la crise sanitaire (levée de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de ces données à caractère personnel. Vous disposez également d'un droit à l'effacement, à la portabilité de vos données, d'opposition au traitement.

Si vous souhaitez exercer vos droits relatifs à la protection des données à caractère personnel vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse électronique suivante [dpo.mairie-aixenprovence@dposystem.fr](mailto:dpo.mairie-aixenprovence@dposystem.fr). Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL sur le site : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)